

AT / pk / tb

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – un But - une Foi

-----  
**MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE L'ARTISANAT**

Dakar, le

-----  
**DIRECTION DE L'ARTISANAT**  
-----

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT  
EN MILIEU RURAL AU SENEGAL**

**AP/ N° PR / SN. 95.04.00 du 09/ 12/ 1994**

**RAPPORT AU COMITE TECHNIQUE**

AOÛT 1999

## I – PRESENTATION DU PROJET :

Pour trouver une solution aux problèmes d'accès des artisans à la ligne de crédit, du faible niveau de qualification professionnelle et d'organisation des artisans, le gouvernement du Sénégal a introduit une requête auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) intitulé « Projet de Développement de l'Artisanat en milieu rural au Sénégal objet de l'accord de prêt n° AP / PR / SN 95 04 00 du 09 Décembre 1994.

Le projet a pour objet la promotion et le développement de la micro – entreprise artisanale en milieu rural par l'organisation et la formation des artisans ruraux ainsi que par la mise en place d'un crédit adapté aux besoins des artisans.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (quantifiable - mesurable)

- l'amélioration <sup>Promouvoir</sup> des connaissances techniques des artisans ; <sup>Formes</sup>
- la modernisation <sup>Equiper</sup> des ateliers ;
- le regroupement <sup>Organisation</sup> des artisans ruraux dans les Chambres de Métiers.

Les composantes du projet sont les suivantes :

- composante I l'organisation et la formation des artisans qui vise à :
  - . Inciter les artisans ruraux à adhérer aux Chambres de Métiers de leurs localités ;
  - . impulser un mouvement corporatif artisanal de type GIE dans les régions concernées ;
  - . Créer un environnement favorable à l'émergence d'un mouvement mutualiste d'épargne et de crédit ;
  - . Former les maîtres artisans formateurs ;
  - . Former des artisans et compagnons par les maîtres artisans formateurs ;
  - . Animer l'Alphabétisation fonctionnelle.

- Composante crédit aux artisans :

. Mettre en place une ligne de crédit destinée au financement des biens d'équipement, d'investissement et des intrants des micro- entreprises artisanales ;

. Mettre en place un fonds de garantie ;

. Instituer un fonds de prêts participatifs.

- Composante suivi- Evaluation

. Appui institutionnel à la Direction de l'Artisanat dans la mise en œuvre du suivi – évaluation.

Le Fonds de Promotion Economique est l'agence d'exécution du projet.

Un comité de pilotage est chargé du suivi et de la coordination du projet au niveau central.

Un comité technique composé de toutes les structures intervenant dans la mise en œuvre du projet, est chargé de préparer le programme annuel et le budget, d'assurer le suivi – évaluation de l'ensemble des actions du projet sur le terrain (suivi technique et mesure d'impact du projet sur les bénéficiaires et le secteur).

. La durée du projet est de quatre (04) ans ;

. le coût du projet s'élève à 4 483 920 000 F CFA en TTC et à 4 466 520 000 F CFA en HT, il se résume comme suit :

Composantes	Coût TTC	Taxes	Coût HT
A. Organisation formation	625 510 000	2 460 000	623 050 000
B. Crédit aux artisans	3 700 000 000		3 700 000 000
C. Suivi - *évaluation	88 200 000	13 360 000	74 840 000
Coût de base	4 413 710 000	15 820 000	4 397 890 000
Imprévus (10% sur A et C)	70 210 000	1 580 000	68 630 000
Coût total projet	4 483 920 000	17 400 000	4 466 520 000

**II – RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PLAN D’ACTIONS**  
**POUR 1999 :**

En Février 1999, un plan d’actions construit autour des réalisations obtenues en 1998 et des objectifs et résultats ci-après a été élaboré et soumis pour examen au comité technique.

**21- Les objectifs et résultats attendus en 1999.**

a) **Objectif n°1** La promotion de l’Artisanat rural par l’organisation des artisans.

. Résultat 1 : parvenir à rencontrer plus de 25 000 artisans en organisant au moins plus 500 séances d’information et de sensibilisation – animation.

. Résultat 2 : Arriver à affilier aux Chambres de Métiers plus de 4 000 artisans et chefs d’entreprises.

. Résultat 3 : Grâce à l’impulsion des Chambres de Métiers parvenir à créer 210 GIE et autres formes de regroupement d’artisans et consolider quelques 300 organisations d’artisans.

. Résultat 4 : Parachever la création des Mutuelles d’épargne et de crédit initiées par les Chambres de Métiers régionales, réaliser à leur profit des sessions de formation et parvenir à les agréer au dispositif de la ligne de crédit BOAD – artisanat.

*mesurable ?*

b) **Objectif n° 2** : L’Amélioration des connaissances techniques et de gestion des artisans ruraux.

. Résultat n°1 : Parachever la formation des dix (10) maître artisans formateurs.

. Résultat n° 2 : Organiser deux (02) sessions de formation technique en raison de 350 artisans et compagnons par session.

Former 210 artisans en gestion et encourager l’alphabétisation fonctionnelle en milieu artisanal en procédant à l’étude du milieu, à la confection de manuels

didactiques, à la formation de 28 alphabétiseurs, à l'ouverture de classes d'alphabétisation pour 350 auditeurs.

c) **Objectif n° 3** : La mise en place de crédit *ou système de crédit* adaptés aux besoins des artisans.

. **Résultat n° 1** : parvenir à injecter en milieu artisanal plus de 500 millions de F CFA de crédit et mettre en place des fonds de garantie (50 millions) et de prêts participatifs (25 millions), et collecter plus de 50 millions d'apports personnels.

. **Résultat n° 2** : accroître le nombre d'institutions de financement participant au dispositif du FPE.

d) **Objectif n° 4** : le suivi – évaluation de l'ensemble des activités du projet.

. **Résultat n° 1** : produire régulièrement des rapports trimestriels de suivi – évaluation.

. **Résultat n° 2** : Effectuer des missions de suivi sur le terrain .

. **Résultat n° 3** : Réunir les réunions semestrielles du comité technique.

## 21. Planning de travail pour l'année 1999 :

Conformément aux objectifs ainsi fixés et aux résultats attendus décrits ci – dessus, un planning de travail pour l'année 1999 prévoyant un certain nombre d'activités a été, en même temps, élaboré :

Ce planning de travail tourne autour des activités suivantes :

- les activités de la sous – composante organisation consistant en des séances d'information et de sensibilisation. A cet égard, l'action des sept (07) Chambres de Métiers bénéficiaires de ce volet sous la supervision de l'Union Nationale des Chambres de Métiers est déterminante pour amener les artisans à s'affilier aux Chambres de Métiers et à se regrouper par corporation .

- Les activités de la sous composante formation devant tourner autour de la formation des formateurs et de l'organisation de sessions de formation technique, de gestion et de promotion de l'alphabétisation.
- Les activités de la composante crédit qui consiste à poursuivre l'information sur les conditions d'accès au crédit, à aider les artisans à formuler leurs idées de projet, à l'étude et à l'instruction des dossiers de projets à octroyer des crédits aux artisans et à suivre les bénéficiaires.

### **III – LES MOYENS MIS EN ŒUVRE :**

La mise en œuvre du programme d'actions annuel devait nécessiter la mise en place des moyens suivants :

#### **31. Les structures d'encadrement et d'appui :**

- L'équipe de la Direction de l'Artisanat chargée du suivi – évaluation ;
- Les sept (07) Chambres de Métiers concernées par le volet organisation / formation des artisans :
- L'Union Nationale des Chambres de Métiers chargée de la supervision de la composante organisation et formation ;
- Le Fonds de Promotion Economique, agence d'exécution, responsable de la gestion du volet crédit ;
- La cellule d'Assistance Technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit ;
- La Direction de la Formation Professionnelle chargée du suivi technique des formations.
- La Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base chargée de mettre en œuvre le volet alphabétisation.

### **32. Les institutions de formation technique et professionnelle :**

- Ce sont des institutions pressenties pour assurer la formation des maîtres artisans formateurs ainsi que du suivi des formations dans les ateliers. Il s'agit des centres suivants:
- Le Centre de Qualification Professionnelle (CNQP) pour menuiserie bois, maçonnerie / BTP, forgeage et construction métallique, froid et climatisation, mécanique générale, mécanique auto, électronique radio et télévision ;
- Le Centre Ségar Wangui pour la teinture ;
- La Centrale Technique Sénégalaise de Coupe Couture et Mode Institut DE Formation (CETESCOM IFOR) pour la couture / confection ;
- Le Centre Pilote de la Fédération des Professionnels du Cuir de Thiès pour la maroquinerie ;
- L'atelier Moussa NDIAYE Expert en savonnerie ;
- L'Institut de Technologie Alimentaire pour la formation en transformation des fruits et légumes et des produits halieutiques.

### **33. Les centres de formation en gestion :**

- Initiation – Formation Entreprise pour le Développement (IFED) ;
- Consortium d'Etude et de Promotion Industrielle et Commerciale (CEPIC) ;
- Associated Consulting Group Afrique (ACG Afrique) ;
- Centre de Formation Comptable et Fiscale ;
- Performance – Consultance ;
- Bureau d'Appui aux Organisations d'auto – promotion ;
- Institution Privé de gestion (IPG).

### **34) Les moyens humains**

Toutes les structures impliquées dans la réalisation des activités prévues disposent de suffisamment de ressources humaines compétentes.

### **35) Les moyens logistiques :**

Deux (02) véhicules 4x4 Galopper achetés sur les ressources du projet et mis à la disposition de la Direction de l'Artisanat et de l'Union Nationale des Chambres de Métiers devaient faciliter les visites de terrain.

Pour le recueil des données et la saisie des rapports, du matériel informatique est mis à la disposition de la Direction de l'Artisanat et de l'Union Nationale des Chambres de Métiers.

A ces moyens, s'ajoute l'appui au fonctionnement de la Direction de l'Artisanat, de l'Union Nationale des Chambres de Métiers et des sept (07) Chambres de Métiers.

La mobilisation de tous ces moyens devait permettre la réalisation de toutes les actions prévues.

## **IV - L'ETAT DES REALISATIONS AU 03 SEPTEMBRE 1999.**

Pour rendre compte du niveau des réalisations allant de janvier 1999 au 31 août 1999, nous examinerons successivement :

- les réalisations de la composante organisation et formation des artisans ;
- les réalisations de la composante crédit aux artisans
- les réalisations de la composante suivi-évaluation.

### **4.1- Les réalisations de la composante organisation et formation :**

Cette partie sera subdivisée en deux volets :

## 411) Les réalisations du volet organisation :

Objectif n° 1 La promotion de l'artisanat rural par l'organisation			
ACTIVITES			
Prévues	Réalisées	Contraintes rencontrées	Solutions préconisées
Sensibilisation et information sur les différents volets du projet	<p>Dans le cadre de la sensibilisation des artisans, les chambres de Métiers se sont déployées partout en organisant des descentes sur le terrain pour aller à la rencontre des artisans ruraux.</p> <p>Des réunions animées par les ATCM ont permis de mettre l'accent sur l'importance des organisations corporatives et sur l'affiliation aux Chambres de Métiers et sur les conditions d'accès au crédit.</p>	<p>Difficultés de déplacement liées à la mise en place tardive de l'appui au fonctionnement des Chambres de Métiers et des indemnités des ATCM</p>	<p>Déblocage de l'appui aux Chambres de Métiers est intervenu au courant du mois d'Août 99 pour leur permettre d'être opérationnelles.</p>
Augmentation de l'affiliation des artisans mise à jour aux CM	<p>.La tenue au mois de mars d'un séminaire de mise à jour du répertoire national des entreprises artisanales au profit de 11 répertoristes</p> <p>.Les immatriculations notées de janvier au 06 sept 99 sont de 563 artisans inscrits soit 13,40% par rapport à l'objectif pour 99</p> <p>.On a noté 391 demandes d'immatriculation au répertoire en instance :</p> <p>Tamba: 308 Fatick: 43 Voir en Annexe I Le détail des inscrits</p>	<p>Difficulté dans la tenue du répertoire qui est toujours à l'état manuel.</p> <p>Difficultés à réunir mensuellement les commissions de qualification professionnelle</p>	<p>.Mise à niveau des répertoristes avec des données statistiques et informatisation.</p> <p>.Mener des actions auprès des gouverneurs pour la convocation des commissions de qualification</p> <p>Mettre fin à cette sorte de rétention de dossiers qui pénalise les artisans intéressés</p>
Incitation au regroupement des artisans	<p>Les réalisations suivantes ont été notées:</p> <p>Diourbel 2 GIE Teinture Et de métal</p> <p>Fatick 4</p> <p>-Fédération régionale des professionnels de l'habillement de Fatick</p> <p>-Association des jeunes ouvriers de Fatick</p> <p>-Fédération régionale des bijoutiers de Fatick</p> <p>-Association régionale des femmes restauratrices de Fatick</p> <p>-Ziguinchor 11 GIE dans plusieurs activités</p> <p>-Saint-Louis : 2 GIE et 1 coop.</p> <p>-GIE des femmes teinturières de Matam</p> <p>-GIE des femmes teinturières de Bokidiawé</p>	<p>Faiblesse de la mobilisation des artisans pour se regrouper</p> <p>-l'insuffisance des moyens</p>	<p>Accentuer la sensibilisation des artisans au regroupement</p> <p>-Renforcer les</p>

	<p>-Coopérative d'approvisionnement et de commercialisation des produits artisanaux de la vallée.</p> <p>-Louga : réseau des femmes artisanes de la CM de Louga</p> <p>Au total regroupement d'artisans sous forme de GIE ou d'association ont été créés dans différentes corps de Métiers</p>	<p>propres pour financer activités des OPA</p> <p>-faible qualification en gestion des leaders chargés de l'Administration et de la gestion des OPA</p>	<p>capacités des leaders des OPA</p> <p>-Mettre en place un programme d'appui et de soutien aux OPA</p>
<p>Mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit éligibles au dispositif du FPE</p>	<p>Fev et Mars: tenue des Assemblées de secteur et mise en place des organes de la mutuelle de Thiès.</p> <p>Tenue de l'AG de la Mécarul de Louga en Janvier 99</p> <p>Tenues régulières des réunions des organes dirigeants des mutuelles de Saint-Louis et de Kaolack</p> <p>Tenue d'une session de formation des membres de la MEC / DAK</p> <p>Mission d'évaluation de l'état et du potentiel d'organisation ainsi que des perspectives d'évolution des mutuelles.</p> <p>Voir en annexe II la note de synthèse sur l'état des lieux des mutuelles d'épargne et de crédit du milieu artisanal</p>	<p>Niveau d'organisation très faible des mutuelles d'épargne et de crédit du milieu artisanal</p>	<p>Procéder à l'évaluation du niveau d'organisation et de viabilité prévisionnelle des institutions mutualistes du secteur de l'artisanat, réunir les informations permettant de déterminer les modalités d'accès à la ligne de crédit BOAD</p>

### Objectif n° 3 : Améliorer la qualification technique et de gestion des artisans

Activités			
Prévues	Réalisées	Contraintes rencontrées	Solutions préconisées
<p>. Compléter la formation des maîtres artisans formateurs:</p> <p>-savonnerie:04</p> <p>-transformation fruits et légumes : 02</p> <p>-transformation produits halieutiques: 02</p> <p>-maroquinerie / cordonnerie : 02</p> <p>. Organiser des sessions de formation des 700 artisans et compagnons</p> <p>.L'organisation des sessions de formation en gestion (210 bénéf)</p> <p>.Formation en alphabétisation</p>	<p>Un nouveau planning a été élaboré pour effectuer ces formations du 06 au 10 / 09 99</p> <p>Elaboration d'un nouveau planning</p> <p>aucune réalisation n'est encore effective des contacts sont entrepris pour établir un nouveau planning</p> <p>aucune réalisation n'est encore effective</p> <p>voir un détail annexe III</p>	<p>Retard dans le déblocage des moyens pour la prise en charge des bénéficiaires de la formation</p> <p>Retard dans la mise en place des fonds destinés à la prise en charge des bénéficiaires de la formation</p> <p>Retard dans la mise en place des fonds.</p> <p>Volet sous évalué</p>	<p>Les moyens ont été mis à la disposition de l'UNCM à la fin du mois d'Août</p> <p>Fonds mis en place à la fin du mois d'Août de manière graduelle</p> <p>Mettre en place les fonds</p> <p>Prendre toute disposition pour permettre à ce</p>

Nouveau calendrier de la formation technique : formation des formateurs et formation des artisans et compagnons

volet de démarrer ou d'affecter les fonds à d'autres fins.

NB : Sur le nouveau calendrier

Le non espacement d'une période à l'autre pour l'organisation des sessions de formation technique peut avoir des répercussions sur la programmation si la mise en place des fonds ne suit pas le même rythme .

#### 42.) Les réalisations de la composante crédit

Objectif n°4 faciliter l'accès des artisans au crédit			
Activités			
Prévues	Réalisées	Contraintes rencontrées	Solutions préconisées
Octroyer aux artisans plus de 500 millions de crédit	<p>A la date du 20 Août 99 un financement FPE d'un montant global de 555 136 036 F a été accordé aux artisans pour 452 projets approuvés et 2 164 emplois créés ou consolidés.</p> <p>Contre un financement accordé de 398 190 986 pour 364 projets approuvés et 1663 emplois créés ou consolidés au 31 / 12 / 98</p> <p>Aujourd'hui, le taux de réalisation par rapport à la ligne de crédit est de 18,50 % contre 13,27 % au 31 / 12 / 98 soit une progression de 5,23 %</p> <p>X au cours de la période allant de janvier au 20 Août 1999, il a été octroyé 156 947 050 F pour 30 projets soit 31,30 % de l'objectif de 500 millions visé pour 1999. Ces projets approuvés ont créé ou consolidé 501 emplois.</p> <p>Ce financement se répartit comme suit par institution de financement :</p> <p>CNCAS : 83 357 550 pour 19 projets ACEP : 71 450 000 pour 62 projets MECAS : 2 137 500 pour 09 projets CMECAT : 0 pour 0 projet</p> <p>Voir en détail les annexes IV, V, VI, VII, VIII et IX pour l'analyse de l'ensemble des données recueillies sur le terrain</p>	<p>.Lenteurs dans l'instruction des dossiers;</p> <p>.Insuffisante information des artisans et des banques</p> <p>.Insuffisance de personnel s'occupant des dossiers des artisans au niveau CNCAS.</p> <p>.Insuffisance des institutions de financement participant au dispositif du FPE expliquant le rythme très lent de consommation du crédit</p>	<p>.Plus de célérité dans l'instruction des dossiers.</p> <p>.Permettre à la CNCAS de disposer de plus de personnel pour l'instruction des dossiers</p> <p>.Ouvrir la ligne de crédit aux institutions mutualistes qui acceptent de travailler avec les artisans en assouplissant les conditions d'éligibilité.</p>

### 43. Les réalisations de la composante suivi évaluation

Objectif n° 4 Assurer le suivi - évaluation de l'ensemble des activités du projet.			
Activités			
Prévues	Réalisées	Contraintes rencontrées	Solutions préconisées
.Améliorer les relations institutionnelles avec tous les intervenants au projet	<p>Tenue d'une réunion au MEFP pour examiner les contraintes pesant sur la ligne de crédit 08/02/99</p> <p>.Tenue d'une réunion au MEFP pour formuler des propositions d'assouplissement des conditions d'accès à la ligne de crédit 20 /Avril 99</p> <p>.Tenue d'une réunion au MEFP pour évaluer les recommandations relatives à l'utilisation de la ligne de crédit.</p> <p>.Tenues au FPE de deux réunions de coordination pour faire le point sur la situation du projet</p> <p>.Tenue en février 99 de la réunion du comité technique consacré à l'examen du programme d'action et budget annuel</p> <p>.des tournées de 6 jours sont réalisées chaque mois pour se rendre compte de l'exécution du projet</p>	<p>Niveau de consommation faible du crédit</p> <p>.Incompréhension entre intervenants</p>	<p>Institution d'un comité chargé de formuler des propositions de nouvelles conditions d'accès à la ligne de crédit</p> <p>Institution de réunion de coordination entre le FPE / DA-UNCM / DDI et DCEF</p>
Suivre les activités du projet sur le terrain	<p>.Missions effectuées dans les régions sur l'état des mutuelles du milieu artisanal</p>	<p>.Lenteur dans l'agrément des SFD par les MEFP</p>	<p>Accélérer les procédures d'agrément</p>
Produire des rapports trimestriels d'activités	<p>.élaboration de trois (03) rapports trimestriels de suivi-évaluation</p> <p>.élaboration du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet</p> <p>.élaboration des rapports à soumettre au comité technique (2 rapports élaborés)</p>	<p>Contraintes liées au recueil des données disponibles au niveau des intervenants.</p>	<p>Données réactualisées disponibles à la Direction de l'Artisanat avant le 05 de chaque mois</p>
Coordonner les actions des différents intervenants sur le terrain	<p>.des contacts réguliers avec les différents intervenants du projet (institutions financières responsables de volets réunion avec les CM)</p>	<p>Insuffisance de collaboration entre intervenants notamment entre les CM et certaines institutions de financement</p>	<p>Entretenir des contacts réguliers avec tous les intervenants au projet.</p>

## **V - LES PREVISIONS DU DERNIERS SEMESTREE 99**

Pour le second semestre de l'année 98, les prévisions suivantes ont été retenues:

### **51. Appui à l'organisation des artisans:**

- Poursuite des actions d'information et d'animation - sensibilisation. Il est prévu de rencontrer 200 à 300 artisans par Chambre et par mois soit 8 000 à 12 000 artisans à rencontrer.
- En matière d'immatriculation des artisans au répertoire des métiers, il est possible d'inscrire en moyenne 50 artisans par Chambre et par mois  $50 \times 7 \text{ CM} \times 6 \text{ mois} : 2\ 100$ .
- Dans le domaine du regroupement d'artisans, il est prévu la constitution d'au moins trois (03) GIE / Associations / Coopératives par mois et par Chambre soit  $03 / 7 \text{ CM} \times 6 \text{ mois} : 126$ .
- Renforcer les mutuelles d'épargne et de crédit déjà agréées (CECAS - MECARUL et MCEG / KK) afin de les rendre éligibles au dispositif du FPE au plus tard fin Septembre 99;

Pour les mutuelle non encore agréées par les Finances, parvenir à les agréer en fin septembre en allégeant les procédures et conditions d'agrément.

Mais entre temps, l'accent devra être mis sur l'effort d'organisation.

### **52. Le volet Formation des artisans :**

Il faudrait :

- Veiller à la disponibilité des fonds pour permettre de respecter le nouveau calendrier des actions d'information.

(Voir annexe III : Calendrier des activités de formation technique élaboré par l'UNCM)

### **53. Le volet crédit aux artisans :**

Il est prévu d'octroyer plus de 345 000 000 F pour atteindre l'objectif fixé de 500 Millions F CFA dans le programme annuel d'actions qui est à 31,30 % de réalisation.

- Ouvrir la ligne de crédit aux mutuelles tout à fait fonctionnelles : CECAS - MECARUL et MCEG / KK.
- Continuer l'action de sensibilisation auprès de la CNCAS de l'ACEP et des artisans .

### **54. Suivi - évaluation :**

- Effectuer chaque mois des missions de suivi sur l'ensemble des activités du projet;
- Rédiger deux rapports de suivi - évaluation fin sept et fin Décembre 99;
- Rapport introductif à la réunion du comité Technique;
- Tenir en Septembre 99 la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité technique .
- Suivre la finalisation des dossiers d'agrément des mutuelles de Fatick, Kolda, Thies et Ziguinchor.

## **VI - RECOMMANDATIONS:**

### **61 Recommandations générales**

- En matière d'information et de sensibilisation:

Il reste encore à faire face au niveau d'information généralement très faible.

Ainsi, pour ce volet qui reste une composante essentielle du projet, les activités d'information et de sensibilisation des artisans comme des institutions de financement doivent davantage s'appuyer sur tous les supports de communication pour une meilleure diffusion de l'information (médias, catalogue, et dépliants à distribuer lors des rencontres avec les artisans).

- En matière de recueil de données chiffrées :

Pour pouvoir rendre compte en terme de données chiffrée de l'évolution des réalisations physiques du projet par composante d'une période à l'autre, il importe que les maître d'œuvre fassent parvenir au plus tard le 05 de chaque mois les réalisations effectuées au cours de la période par rapport aux objectifs fixés.

## 62 Recommandations spécifiques

- En matière d'octroi de crédit

Réduire à un mois au maximum le traitement des dossiers de projets soumis aux institutions de financement.

Mettre à la disposition des banques notamment la caisse nationale de crédit agricole (CNCAS) des experts techniques en artisanat pour les appuyer dans l'instruction des dossiers de projet;

- Assurer une meilleure information et sensibilisation des artisans et de certaines agences de financement sur le projet et sur les conditions d'éligibilité spécifiques à chaque institution de financement à travers une vaste campagne de communication utilisant plusieurs canaux.

Dans cette campagne de communication, il importe de mettre à contribution les services déconcentrés du Ministère de la famille de l'action sociale et de la solidarité nationale pour une information sensibilisation des femmes artisanes des groupements féminins;

- sensibiliser la CNCAS pour une meilleure implication de ses agents et pour la systématisation du traitement des dossiers de projet sans ouverture préalable de compte.

*Je pense que, il faut que les artisans organisés discute avec les institutions financières pour leur financement et non les informés, car d'argent leur appartient*

Il manque une véritable politique de crédit pour les artisans. Il est souhaitable pour le <sup>18</sup> ~~fonctionnement~~ de l'usage de l'argent dans les mutuelles de femmes ou groupement de crédit -

- En matière d'encouragement à l'émergence des mutuelles d'épargne et de

crédit en milieu artisanal

- Impliquer un plus grand nombre de mutuelles d'épargne et de crédit et notamment celles du milieu artisanal pour corriger les faiblesses constatées dans l'octroi des crédits aux artisans;

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent être prises pour permettre aux mutuelles de participer à la ligne de crédit BOAD – Artisanat :

1. Accélérer l'éligibilité de la CECAS, la MECARUL et de la MCEG/KK au dispositif du FPE en qualité de mutuelle participante,
2. Assister les régions de Fatick, Diourbel, Thiés, Ziguinchor et Kolda afin de parfaire le niveau d'organisation de leur mutuelle; en vue de leur agrément rapide par la cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit .
3. Prévoir un ensemble de mesures d'accompagnements pour le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des mutuelles .
4. Revoir les dispositions de la convention cadre d'agrément pour les mutuelles devant participer au dispositif du FPE en vue d'assouplir les critères de leur éligibilité au Fonds FPE – BOAD – Artisanat (voir en annexe I les mesures générales à prendre).

- En matière de formation des artisans:

Pour la poursuite des actions de formation il importe que les fonds destinés à l'organisation des sessions de formation soient disponibles et mis sur place à temps, et que toutes les dispositions utiles soient prises pour une bonne organisation et un bon déroulement des sessions .

Le nouveau calendrier d'exécution des séminaires de formation technique des artisans et compagnons élaboré par l'UNCM n'est pas espacé dès lors le

respect de la programmation suppose que la mise en place des fonds suive le même rythme.

Par ailleurs le non - espacement qui suppose beaucoup de moyens ne permet pas de faire le point d'une session à une autre.

- En matière d'organisation des artisans

Il importe d'attirer l'attention des artisans sur d'autres formes d'organisation telle que la centrale d'achat et d'approvisionnement lors des campagnes d'information et de sensibilisation.

Eviter une prolifération de caisses ou de multitudes de caisses aux politiques différentes - Ce qui est à faire avec ces (2) deux possibilités :

- 1) - Suivant la loi, créer une mutuelle des artisans par régions
- 2) - Loger le fonds dans une institution de crédit dans la région avec négociation de modalités d'utilisation, de fonctionnement etc. -